

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'arrêté préfectoral N° 90-2024-05-16-00002 du 16 mai 2024,  
il sera procédé à une enquête publique relative au projet de suppression  
du passage à niveau public pour piétons n° 241, muni de portillons,  
situé au point kilométrique 460+671 de la ligne de Paris-Est à Mulhouse-Ville,  
sur la commune de Fontenelle (90)

du mardi 11 juin 2024 à 10H00 au mardi 25 juin 2024 à 17H30 inclus

Pour mener l'enquête publique, Madame Sylviane FOURÉ, secrétaire comptable, a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur.

**Consultation du dossier :** Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier pourra être consulté :

- sur supports papier et informatique et aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
  - à la mairie de Fontenelle, siège de l'enquête ;
  - à la préfecture du Territoire de Belfort - 1 rue Bartholdi - 90000 BELFORT, bureau de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;
- sur le site internet de la préfecture du Territoire de Belfort :

<https://www.territoire-de-belfort.gouv.fr>

Rubriques : Actions de l'État / Environnement / Participation du public, consultations et enquêtes publiques / Participation du public, consultations et enquêtes publiques en cours.

**Observations du public :** Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public peuvent être :

- consignées sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie de Fontenelle,
- reçues par le commissaire enquêteur pendant ses permanences,
- adressées par correspondance, **à l'attention du commissaire enquêteur**, à la mairie de Fontenelle (6 rue Chenevières – 90340 FONTENELLE),
- transmises par courrier électronique à l'adresse suivante :  
[pref-consultation-icpe@territoire-de-belfort.gouv.fr](mailto:pref-consultation-icpe@territoire-de-belfort.gouv.fr)

Toutes les observations écrites seront annexées au registre par le commissaire enquêteur.

**Permanences du commissaire enquêteur**: Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux jours et heures suivants à la mairie de Fontenelle :

- mardi 11 juin 2024 de 10H00 à 12H00

- samedi 22 juin 2024 de 9H00 à 11H00

- mardi 25 juin 2024 de 15H30 à 17H30

**Information sur le projet** : Toute information relative à ce projet pourra être obtenue auprès de :

Monsieur Christophe KOCHER  
SNCF Réseau - Infrapôle Rhénan  
Mail : [passage-niveau-infrapole-rhenan@reseau.sncf.fr](mailto:passage-niveau-infrapole-rhenan@reseau.sncf.fr)  
Tél : 03 88 75 43 40

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Fontenelle ainsi qu'à la Préfecture du Territoire de Belfort - Bureau de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement - où le public pourra en prendre connaissance.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête est la suppression du passage à niveau public pour piétons n° 241, muni de portillons, situé au point kilométrique 450+671 de la ligne de Paris-Est à Mulhouse-Ville, sur la commune de Fontenelle (90).

Le préfet du Territoire de Belfort est l'autorité compétente pour prendre la décision.

Pour le préfet, et par délégation  
La cheffe de bureau,

  
Laurence SCHLOTTER